

Règlement de la consultation

**Marché de matériel et travaux : Acquisition et installation d'une
couverture de fosse à lisier et d'une chaudière biogaz**

Pour l'EPLEFPA Campus Agronova

Date et heure limites de dépôt des offres : jeudi 25 avril 2024.

Structure : EPLEFPA Campus Agronova – Le Bourg - 42600 Précieux

Sommaire

- Article 1. Identification du pouvoir adjudicateur
- Article 2. Objet du marché
- Article 3. Forme de marché
- Article 4. Composition du dossier de consultation des entreprises et modalité de retrait
 - 4.1. *Contenu du dossier de consultation des entreprises*
 - 4.2. *Retrait du dossier de consultation des entreprises - remises du DCE aux candidats*
- Article 5. Variantes
- Article 6. Présentation des candidatures
 - 6.1. *Présentation des candidatures*
 - 6.2. *Présentation des offres*
- Article 7. Durée de validité des offres
- Article 8. Conditions de transmission des candidatures et des offres
 - 8.1. *Nature des communications et des échanges d'informations*
 - 8.2. *Conditions de transmission des candidatures et des offres*
 - 8.3. *Date et heure limites de réception des candidatures et des offres*
- Article 9. Critères d'attribution et analyse des offres
- Article 10. Négociation
- Article 11. Vérification de la situation de l'attributaire
- Article 12. Signature électronique
- Article 13. Condition d'exécution et de livraison
 - 13.1. *Commande*
 - 13.2. *Correspondant attribué pour l'exécution du marché*
 - 14.3. *Date de livraison*
 - 14.4. *Modalité de livraison*
- Article 14. Facturation et mode de règlement
- Article 15. Litiges
- Article 16. Renseignement complémentaires



Article 1. Identification du pouvoir adjudicateur

Le présent marché est initié pour le compte de l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Campus Agronova (SIRET : 194 210 886 000 17).

Téléphone : 04 77 97 72 00

Mél : epl.montbrison@educagri.fr

Responsable du marché : Jean-Baptiste AUROY, directeur de l'EPLFPA.

Seul l'exploitation agricole de Précieux est concerné par le marché.

Article 2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat d'une couverture de fosse à lisier pour capter le biogaz, sa fourniture, livraison et installation. Le marché prendra effet à sa notification au candidat retenu.

Classification CPV : 45255800-7 Travaux de construction d'unités de production de gaz

Classification AJI : GS11 - Entretien, réparations, matériels et travaux / Installation gaz

La date prévisionnelle de livraison des installations est envisagée au plus tard le 25 décembre 2024. La livraison sera réalisée sur le site de Précieux : EPLFPA Campus Agronova - Le bourg - 42600 Précieux ;

Article 3. Forme de marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1, 1° du Code de la commande publique.

Article 4. Composition du dossier de consultation des entreprises (CDE) et modalités de retrait

4.1. Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est rédigé en langue française et comprend les éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 non remis au titulaire par le pouvoir adjudicateur mais dont le titulaire reconnaît avoir pris connaissance.

4.2. Retrait du dossier de consultation des entreprises - remises du DCE aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises est gratuit et dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique dématérialisé.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement et sans restriction sur le profil acheteur suivant : <https://mapa.aji-france.com>.

Article 5. Variantes

Les variantes sont autorisées. Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs offres.

Article 6. Présentation des candidatures et des offres

6.1. Présentation des candidatures

Le dossier de candidature, rédigé en langue française devra comporter :

- ↳ **Une lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent) notamment les indications ci-dessous :



1 - l'identification de l'acheteur ;

2 - l'objet de la consultation ;

3 - l'objet de la candidature (lot concerné) ;

4 - la présentation du candidat :

- si le candidat se présente seul, indiquez le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et du siège social (si elle est différente de l'établissement), son adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie, le numéro SIRET (à défaut un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD) ;
- si le candidat est un groupement d'entreprise :
 - o préciser si les conjoints ou solidaires ;
 - o en cas de groupement conjoint préciser si le mandataire est solidaire ou pas ;
 - o identifier tous les membres du groupement et préciser en cas de groupement conjoint, les prestations exécutées par chaque membre du groupement ;
 - o désigner le mandataire du groupement (non commercial, dénomination sociale, adresse de son établissement et de son siège social, adresse électronique, numéro de téléphone et de télécopie, numéro de SIRET (à défaut un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD). Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Si les documents de preuve sont disponibles en ligne, indiquez l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.

↳ **Une déclaration du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) composant les indications ci-dessous :

1 - L'identification de l'acheteur ;

2 - L'objet de la consultation ;

3 - L'identification du candidat individuel ou du membre du groupement : le nom commercial et la dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, les adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie, le numéro SIRET (à défaut un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD), la forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement. Indiquez si le candidat est une micro, petite ou moyenne entreprise au sens de la recommandation de la commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n°96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (art. R.2151-13 et R.2351-12 du Code de la commande publique).

4 - Si pour justifier de ses capacités, le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur les capacités d'un autre opérateur économique (notamment en cas de sous-traitance), il devra :

- Produire tous les renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les documents de la consultation et approuver la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public.
- Désigner le ou les opérateurs économiques (non commercial et dénominations sociales, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéro de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie).



Si les documents de preuve sont disponibles en ligne, indiquez l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.

Pour présenter les éléments de sa candidature :

- Le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 (version Code de la commande publique) qui sont disponibles gratuitement sur le site internet du ministère de l'Économie à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.
- En application de l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, l'acheteur « accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) est constituant un échange de données structurées établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 », ainsi le candidat peut réutiliser un DUME déjà utilisé dans une procédure antérieure à condition de confirmer que les informations qui figurent sont toujours valables.

6.2. Présentation des offres

Le dossier devra être rédigé en langue française.

Le dossier devra comporter une offre avec un prix hors-taxe et toutes taxes comprises. Le prix est exprimé en euro. Le prix s'entend matériel rendu franco de port, installé et en état de marche effective vérifié par le fournisseur sur le site de Précieux de l'établissement.

Afin de permettre l'analyse des offres, les candidats devront remettre lors de leur réponse :

- Un devis détaillé avec prix pour chaque article et précisant les conditions et délai de livraison ;
- Une note technique précisant les caractéristiques des équipements accompagnée, le cas échéant, de la fiche ou du descriptif technique du matériel proposé ;
- Une fiche descriptive de la garantie ;
- Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature ;
- L'acte d'engagement ;

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu. En cas de déclaration de sous-traitance, le candidat devra produire une déclaration mentionnant l'ensemble des informations indiquées à l'article R.2193-1 du Code de la commande publique.

Article 7. Durée de validité des offres

Les offres devront être valables 45 jours à compter de la date limite de dépôt des offres fixée par le pouvoir adjudicateur de manière à permettre une éventuelle phase de négociation.

Article 8. Conditions de transmission des candidatures et des offres

8.1. Nature des communications et des échanges d'informations

En application de l'article L.2132-2 du Code de la commande publique, mes communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique.

8.2. Conditions de transmission des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres seront transmises uniquement sur le profil acheteur de l'EPLEFPA Camus Agronova sur la plateforme <https://mapa.aji-france.com>.

Numéro : TMP/139426



Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf, excel, word et libre office.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les « exe »), ni les « macros ».

Le nommage des fichiers attendus sera le suivant :

- pour le fichier contenant la candidature : « nom de l'entreprise_cand ».
- pour le fichier contenant l'offre : « nom de l'entreprise_Offre » en précisant le numéro de lot (Lot1 ou Lot2, etc.) et, le cas échéant, le numéro de l'offre (Offre1, Offre2, etc.).

Au sein de chaque fichier, les documents devront clairement être identifiés. Par exemple, pour le fichier candidature : « DC1 », « DC2 », etc.

Les candidats transmettent leurs candidatures et leurs offres en une seule fois et en différenciant chaque lot.

Le profil acheteur garantit la confidentialité des candidatures et des offres jusqu'à l'expiration du délai prévu pour leur présentation. Chaque dépôt de plis par les candidats s'accompagne d'un accusé de réception garantissant notamment l'horodatage des plis (date et heure de réception).

8.3. Date et heure limites de réception des candidatures et des offres

Les date et heure limites de réception des candidatures et des offres sont fixées au **jeudi 25 avril 2024 à 12h00**.

Les plis reçus après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

Article 9. Critères d'attribution et analyse des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique.

Une offre incomplète ne pourra être étudiée. En offre incomplète il est entendu une offre qui ne répondrait pas à l'ensemble des critères suivants :

- Réponse partielle à l'ensemble du lot concerné ;
- Absence d'informations sur les conditions de garantie ;

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 40 %
- Caractéristiques des produits : 30%
- Respect des délais : 20%
- Services associés (Formation, Garantie, Service après-vente) : 10%

Article 10. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés à l'article précédent.

Toutefois, s'il estime nécessaire, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer directement, sans négociation, le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés à l'article précédent.

Article 11. Vérification de la situation de l'attributaire

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique.

Article 12. Signature électronique

Le pouvoir adjudicateur laisse la possibilité à l'attributaire de signer le marché via une signature électronique ou de le signer manuscritement.



En cas de signature électronique, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Le certificat de signature électronique doit être conforme au règlement n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE.

Les formats de signature sont XAdES ou PAdES.

La liste des prestataires de services de confiance qualifiés est disponible sur le site de l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visas-de-securite-le-catalogue>

Si les candidats utilisent un autre outil de signature que celui du profil acheteur, ils devront transmettre gratuitement le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique lors du dépôt de documents signés.

Article 13. Conditions d'exécution et de livraison

13.1. Commande

La commande fait l'objet d'un bon de commande de la part du pouvoir adjudicateur.

13-2 Correspondant attitré pour l'exécution du marché

Le titulaire du marché indiquera les nom, prénom, fonction et coordonnées de l'interlocuteur unique avec lequel le pouvoir adjudicateur sera en contact pour l'exécution du marché.

13-3 Date de réception

La réception des travaux et des matériels devra être effectuée au plus tard le 25 décembre 2024.

13-4 Modalités de réception des travaux et des matériels

Les équipements et matériaux seront livrés par le titulaire du marché sur le site de Précieux, un jour ouvré entre 08h00 et 17h00. Pour permettre la bonne réception des équipements et matériaux, le pouvoir adjudicateur devra être informé au minimum 8 jours à l'avance, de la date prévue pour la livraison.

Le titulaire du marché indiquera les conditions dans lesquelles les équipements et matériaux seront livrés (transport, déchargement...). Les risques afférents au transport et à la livraison sur le site défini ci-dessus sont sous la responsabilité du titulaire du marché.

La livraison est constatée par la délivrance d'un bon de livraison par le titulaire du marché. L'établissement ne peut attester de la bonne livraison des équipements et matériaux en lieu et place de l'attributaire du marché.

La réception des travaux et des matériels doit être conforme à la commande passée. Si les équipements sont reconnus défectueux ou non fonctionnels lors de la réception ou de la mise en service, le marché est réputé ne pas être totalement exécuté. Les travaux nécessaires pour le bon fonctionnement des équipements devront être réalisés immédiatement aux frais du titulaire du marché.

Le titulaire du marché s'engage à remettre en état les accès, chemins ou routes du site si une détérioration est constatée par l'EPLEFPA.

Un procès-verbal (PV) de réception des travaux et équipement est signé par l'attributaire du lot et l'EPLEFPA. Si des travaux ou des équipements complémentaires sont nécessaires pour garantir un fonctionnement conforme aux attentes des équipements, une nouvelle réception sera effectuée avec établissement d'un PC complémentaire selon les mêmes modalités.



Article 14. Facturation et mode de règlement

L'unité monétaire est l'euro.

La facture sera établie en un exemplaire original et un duplicata. Elle devra en outre comporter les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale et l'adresse du créancier,
- Le n° SIRET et APE ou RCS du titulaire,
- Le prix hors taxe,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le prix TTC,
- Les références bancaires complètes du titulaire du marché (n° compte, IBAN, BIC, et domiciliation de la banque).

Le dépôt de la facture électronique sera effectué sur le portail de facturation Chorus Pro :

- Siret : 194 210 886 000 17
- Code de service : 02
- Numéro d'engagement juridique : indiquer les références du bon de commande

Le paiement se fait par mandat administratif dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la facture jusqu'à la date de l'écriture de règlement chez l'agent comptable (délais bancaires exclus) ou de la constatation du service fait si celui-ci est postérieur à l'envoi de la facture.

Le présent marché peut faire l'objet d'une avance ou d'un acompte d'un montant maximal de 30% du montant du lot. Une facturation par tranche peut être prévue sans que celle-ci, cumulée à l'acompte ou à l'avance éventuelle ne puisse dépasser 70% du montant du lot. Le solde est payé après signature du PV de réception des travaux et équipements.

En cas de retard sur la date limite de réception prévue dans l'appel d'offre ou, le cas échéant contractualisé dans le marché, une pénalité de 10 % du montant global d'attribution du lot pourra être exigé par l'EPLFPA par mois de retard entamé (10% au premier jour d'une période de 30 jours calendaires).

En cas de rupture de stock du fournisseur, un produit de substitution pourra être proposé en accord avec l'établissement.

Article 15. Litiges

Le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché s'efforceront de régler à l'amiable tout différent éventuel relatif à l'interprétation des stipulations du marché et à l'exécution des prestations.

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Article 16. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront adresser leurs demandes sur le profil acheteur.

Pour toutes informations techniques et pour tous renseignements complémentaires sur le cahier des charges, le candidat peut s'adresser à : M LECLERCQ Guillaume, chargé de projet - guillaume.leclercq@educagri.fr

Pour toute information sur la procédure administrative, le candidat peut s'adresser à : Mme Muriel RAYNARD, Secrétaire générale de l'EPLFPA - muriel.raynard@educagri.fr

Fait à Précieux, le 03 avril 2024

Le directeur de l'EPLFPA Campus Agronova
Jean-Baptiste AUBRY

